

Maroc / UE / Immigration

Dernière ligne droite pour l'accord de réadmission



Latifa Akharch, Secrétaire d'Etat auprès du ministère des Affaires étrangères.

Comme nous l'avions indiqué (LNT n°714 en date du 21 octobre 2010) l'accord de réadmission entre le Maroc et l'Union européenne (UE) devrait être finalisé dans les prochaines semaines. On parle de fin 2010, voire tout début 2011. Et les propos de Latifa Akharch, Secrétaire d'Etat auprès du ministère des Affaires étrangères, en attestent. En effet, la numéro 2 de la diplomatie marocaine déclare que «le Maroc est déterminé à poursuivre la dynamique positive dans ses négociations avec l'Union européenne (UE) sur la réadmission des immigrés illégaux sur son territoire». Elle ajoute que «la partie marocaine est déterminée à poursuivre les négociations en cours dans le but de parvenir à des consensus prenant en compte les constantes politiques du Royaume dans le domaine de la gestion de l'immigration et de l'ensemble des considérations relatives à ce phénomène dans la région. Ainsi, elle tend à répondre à l'insistance,



voire à l'exigence, de Bruxelles sur le dossier sensible de la réadmission. «Le Maroc ne compte pas se dérober pour l'accueil de ses citoyens ainsi qu'à leur réintégration dans la Mère Patrie. On apprend également qu'une convention est en cours de négociations. «La question de la réadmission des citoyens marocains rapatriés, accusés de résidence illégale, constitue une des responsabilités des pouvoirs publics marocains et un devoir juridique et politique à accomplir dans toutes les circonstances», ajoute-t-elle. Dans ce sens, la mission diplomatique, les centres et consulats marocains seront conduits à jouer un rôle de premier ordre pour le contrôle et le respect des règles, des lois et des procédures en vigueur relatives à l'expulsion. Qu'en sera-t-il des réactions des populations immigrés et visés par l'accord de réadmission. « Il est hors de

question de les mettre en œuvre de manière à porter préjudice aux acquis des immigrés», indique Latifa Akharch. Nul doute que la réactivation de l'accord de réadmission entre le Royaume et l'Union européenne (partie prenante du Statut avancé) s'inscrit pleinement dans la démarche d'unification de la gestion politique migratoire à l'échelle européenne. Tant voulue et attendue par Nicolas Sarkozy, président de la République Française. Il faut

savoir que le Maroc ne sera pas le seul pays à signer un accord de réadmission avec l'UE. Actuellement, la Commission européenne s'attache à la mise en œuvre d'une série de mesures visant à conclure des conventions avec des pays étrangers sur la question de la réadmission des immigrés. Pour l'heure, et dans la région, seule la Libye a accepté de signer un accord de réadmission de même nature avec l'Union européenne.

Rachid Hallaouy

Maroc / UE, même combat ?

Les négociations entre le Maroc et l'UE sur le terrain de la gestion... commune de la migration ne date pas d'hier. En 2003, le Maroc avait présenté un mémorandum à la partie européenne dans lequel il exprimait ses préoccupations et ses attentes, ainsi que les principes devant régir les négociations, notamment l'adoption d'une approche globale de la gestion de l'immigration illégale. Mais également la conciliation entre l'approche sécuritaire et le respect des droits des immigrés, l'adoption du principe de la responsabilité partagée et solidaire des pays concernés, l'encouragement de l'immigration légale, la facilitation des procédures d'obtention des visas et le soutien technique et financier pour la mise en œuvre de cette convention. Depuis avril 2003, Le Royaume et la Commission européenne ont tenu quinze rounds de négociations, dont le dernier en date du 10 mai 2010 à Bruxelles. Aujourd'hui, les deux parties sont parvenues à des consensus sur plusieurs aspects techniques de la convention.

Des ONG européennes montent au créneau

A l'occasion du Conseil d'Association UE / Maroc, qui s'est déroulé le 13 décembre 2010 à Bruxelles, le Réseau Euro Méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH) exprime son inquiétude sur la volonté de conclure dès que possible un accord de réadmission UE / Maroc. Dans ce contexte, le REMDH estime que les droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ne sont pas garantis et demande à l'UE et au Maroc de suspendre les négociations.